

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2020

lito' SAVM

SOM MAIRE

2

ÉDITO

Du Président du SAVM



PRÉSENTATION

Du Syndicat Autolib' Velib' Métropole

4

Faits marquants

5

Gouvernance et missions

6

Membres



BUDGET 2020

8

Autolib'

9

Velib'



VELIB'

11

Chiffres clés

12

Les abonné·e·s Velib'

13

Les usages

15

Périmètre des communes
adhérentes à Velib'

EDITO

Fin 2019, le service public Velib' Métropole a trouvé ses usagers et normalisé son déploiement.



**Sylvain
Raifaud**

Président du SAVM

La grève nationale historique des transports a donné une impulsion significative à l'usage de Velib' comme moyen de déplacement quotidien. De nombreux métropolitain-e-s ont découvert le service à ce moment-là.

Cet élan a cependant été temporairement brisé avec le déclenchement de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et aux mesures de confinement national qui ont été décidées par le gouvernement, mettant tout le pays en suspens.

Durant cette période, le service public Velib' Métropole a assuré la continuité du service pour permettre les déplacements professionnels indispensables, a adapté la régulation notamment autour des établissements de soins, et les élu-e-s du SAVM ont manifesté leur engagement en rendant gratuits les usages de moins d'une heure pendant toute la durée du confinement, du 17 mars au 11 mai.

Dès le déconfinement, le service a montré sa résilience, et a su répondre présent pour accompagner la révolution des usages, faisant passer au service le cap des 420 000 abonné-e-s. On a en effet assisté à l'émergence d'une véritable évolution sociétale en faveur du vélo comme mode de transport régulier, les métropolitain-e-s préférant éviter les transports en commun en contexte de crise sanitaire durable.

Le développement, puis la pérennisation de nombreuses « coronapistes » dans les villes ont par ailleurs contribué à fluidifier et sécuriser les trajets quotidiens, encourageant ainsi à la pratique. Malgré les autres mesures de restrictions des déplacements prises à l'automne (couvre-feu, maintien du télétravail), Velib' Métropole a maintenu un haut niveau de fréquentation et démontré sa pertinence dans le paysage métropolitain des mobilités.

Preuve de son dynamisme, deux nouvelles collectivités, Châtillon et Saint-Ouen, ont rejoint le Syndicat pour déployer Velib' Métropole, renforçant ainsi stratégiquement le maillage territorial du service. Prenant acte du plébiscite pour les Vélib' à assistance électrique et pour faciliter encore les trajets métropolitains sur les 400 km² couverts par le service, les élu-e-s du syndicat ont voté l'augmentation de la part des Vélib' à assistance électrique, la portant à 40 % pour 2021. L'extension du service avec 100 nouvelles stations a également été votée, avec le soutien financier de la Métropole du Grand Paris.

La poursuite de l'amélioration de la qualité du service délivré par l'opérateur Smovengo reste le corollaire du développement du service. C'est une des priorités qu'a fixé la nouvelle gouvernance du Syndicat désignée en octobre.

Velib' Métropole a maintenu un haut niveau de fréquentation et démontré sa pertinence dans le paysage métropolitain des mobilités

Des efforts sont encore à fournir par l'opérateur pour assurer une expérience satisfaisante à l'ensemble des usagers du service, ce que le Comité des Usagers suit avec attention. Instance de dialogue direct entre les élu-e-s et les utilisateurs du service, celui-ci est également arrivé au terme de son mandat de 2 ans en 2020 (son renouvellement a été effectué au printemps 2021).

S'agissant d'Autolib', presque toutes les communes et collectivités adhérentes ont pu retrouver l'usage des bornes de recharge installées sur leur territoire grâce aux conventions de mise à disposition établies avec le Syndicat, le temps que le contentieux ouvert en septembre 2019 par la SA Bolloré aboutisse, étant encore à ce jour en instruction.

Enfin, je salue la mobilisation et la capacité d'adaptation de chacun-e, élu-e-s, agents du Syndicat, équipes de l'opérateur, qui ont su faire face aux événements qui ont émaillé cette année si particulière.



PRÉSENTATION

Du Syndicat Autolib' Velib' Métropole

FAITS MARQUANTS 2020



17 MARS

Un confinement national strict est décrété, la France est plongée dans la crise sanitaire liée au Covid-19.

Velib' Métropole maintient le service et assure sa mission de service public pour les publics amenés à devoir se déplacer sur autorisation pour des motifs professionnels.

La fréquentation du service passe de 100 000 courses quotidiennes à 15 000.

1^{er} AVRIL

Les élu-e-s du SAVM votent la gratuité des trajets de moins d'une heure, pour soutenir dans leurs déplacements les soignants et tous les professionnels indispensables.

La mesure, rétroactive au 17 mars, s'étend jusqu'au 11 mai, date de déconfinement.

La régulation est renforcée à proximité des établissements de soins.

JUILLET

Velib' passe le seuil des 400 000 abonné-e-s.

Le service observera même un pic à plus de 420 000 abonnés dans l'année.

La fréquentation explose, actant une révolution des usages.

OCTOBRE

Renouvellement de la gouvernance du SAVM : Sylvain Raifaud élu du 10^{ème} arrondissement, conseiller métropolitain, est désigné Président.

Il succède à Catherine Baratti-Elbaz.

Les instances décisionnaires sont également renouvelées.

DÉCEMBRE

Les élu-e-s du SAVM votent l'extension du service de 100 nouvelles stations avec le soutien de la Métropole du Grand Paris et l'augmentation de la part des vélos électriques à 40 % du total pour 2021.

2 nouvelles collectivités, Châtillon et Saint-Ouen, adhèrent au service Velib' Métropole et viennent renforcer le maillage territorial du service.



GOUVERNANCE

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical se réunit pour statuer sur l'ensemble des sujets majeurs : budget, tarifs des services, adhésion de nouveaux membres, extension du périmètre, etc.

Il suit également l'activité du service Velib' et les conséquences de la fin de la Délégation de Service Public (DSP) Autolib'. Ses travaux sont dirigés par la Présidence, assistée des Vice-Président-e-s.

Les séances sont publiques et les comptes rendus sont publiés.

Le nombre de voix des collectivités adhérentes, sauf exception de la Région Île-de-France, des Départements et de la Métropole du Grand Paris, est égal au nombre de stations ouvertes au public sur leur territoire pour le service Velib' Métropole et à la date du 25 juin 2018 pour le service Autolib'.

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau Syndical est une instance restreinte qui a pour rôle de préparer les Comités Syndicaux et de suivre l'activité du Syndicat dans ses compétences Autolib' et Velib'. Il peut, en cas d'urgence, délibérer sur certaines mesures d'exploitation ou de gestion du Syndicat.

Chaque membre dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle de la Présidence est prépondérante, conformément aux statuts.

Constitué jusqu'au 1^{er} octobre 2020 de 12 membres (dont une Présidente, 8 Vice-Président-e-s et 3 autres membres), il en compte depuis 19 (dont un Président, 14 Vice-Président-e-s, 4 autres membres).

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à la réglementation, le SAVM a également mis en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui n'a pas pu se réunir en 2020. (Elle a été renouvelée en 2021 et étoffée pour intégrer les principales associations cyclistes de la métropole). Elle examine, chaque année, le bilan d'activité de la régie Vélib'. Présidée par le Président, elle est composée de 5 élu-e-s titulaires du Comité Syndical et de 5 représentant-e-s des associations locales suivantes : Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT), Union fédérale des consommateurs – Que Choisir Île-de-France, Union des transports publics et ferroviaires (UTP), Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (Avere), et Association Consommation, Logement et Cadre de vie (CLCV).

MISSIONS



DÉPLOYER

Autolib' Velib' Métropole intervient aux côtés des collectivités pour les accompagner durant toutes les étapes du déploiement des stations.

Les technicien-ne-s d'Autolib' Velib' Métropole recueillent auprès des collectivités les emplacements potentiels des stations, et participent aux repérages sur site permettant de les valider.

Le SAVM supervise également les études techniques préalables, assiste aux réunions sur site et s'assure du bon état d'avancement des travaux et du respect des délais.



CONTRÔLER

Autolib' Velib' Métropole et l'opérateur du service Velib' travaillent conjointement à l'amélioration régulière du service.

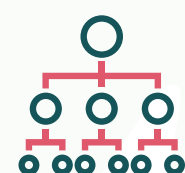
Afin de veiller au respect des engagements contractuels de l'opérateur, Autolib' Velib' Métropole dispose d'un large panel d'indicateurs relatifs aux principales données du service (abonnements, locations, stations, vélos). L'ensemble de ces données permet de vérifier le bon fonctionnement du service et d'indiquer à l'opérateur les points à améliorer.



COMMUNIQUER

En lien avec l'opérateur, Autolib' Velib' Métropole organise des actions locales de promotion du service Velib' en Métropole, en participant notamment à des événements en lien avec la mobilité durable ou par le biais d'essais gratuits ouverts à tous.

Il développe également des partenariats en s'associant ponctuellement à des événements de grande ampleur. Par un échange de visibilité, ces opérations permettent de promouvoir Velib' auprès d'une cible particulière et de réaffirmer les valeurs du service.



ORGANISATION DU SYNDICAT

22
salarié-e-s

5
directions

À la fin de l'année 2020, 22 agents, fonctionnaires et contractuel-le-s, composent l'effectif du SAVM au sein de 5 directions : direction des services techniques, direction juridique et de la commande publique, direction des finances, direction de l'administration générale et des ressources humaines, direction de la communication et du marketing.

Afin d'être facilement accessible aux élu-e-s du SAVM, les locaux sont situés dans le 3^e arrondissement de Paris.



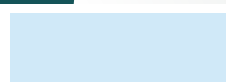
MEMBRES

Au 31 décembre 2020 Autolib' Velib' Métropole compte 92 adhérents : 85 communes, 3 établissements publics territoriaux (EPT) représentant 16 communes (11 communes ayant l'option Velib'), 2 départements (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris.

Communes adhérentes au SAVM à Autolib' et à Velib'



Communes adhérentes au SAVM à Autolib' uniquement





BUDGET 2020

Autolib' | Velib'

(Compte administratif)

INVESTISSEMENT

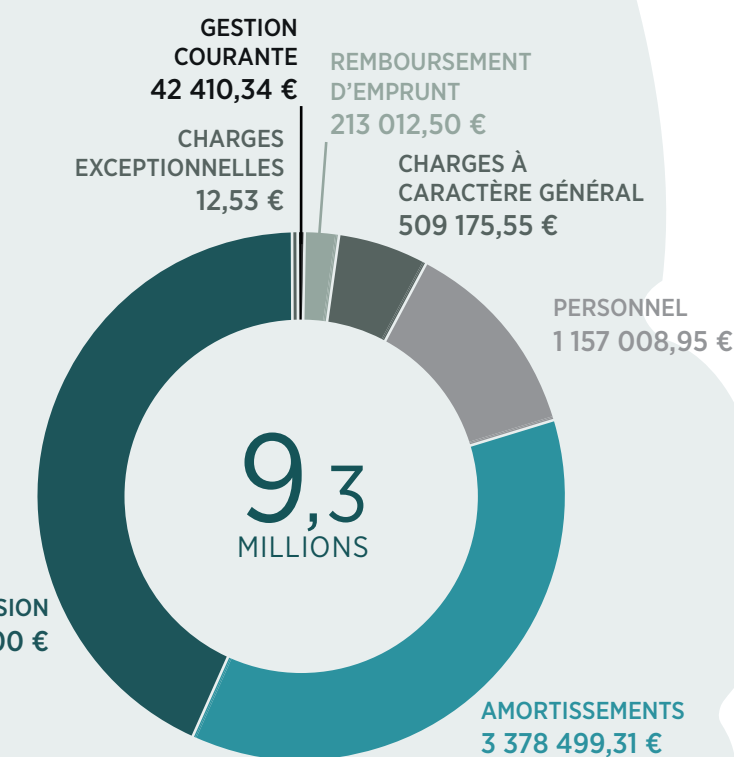
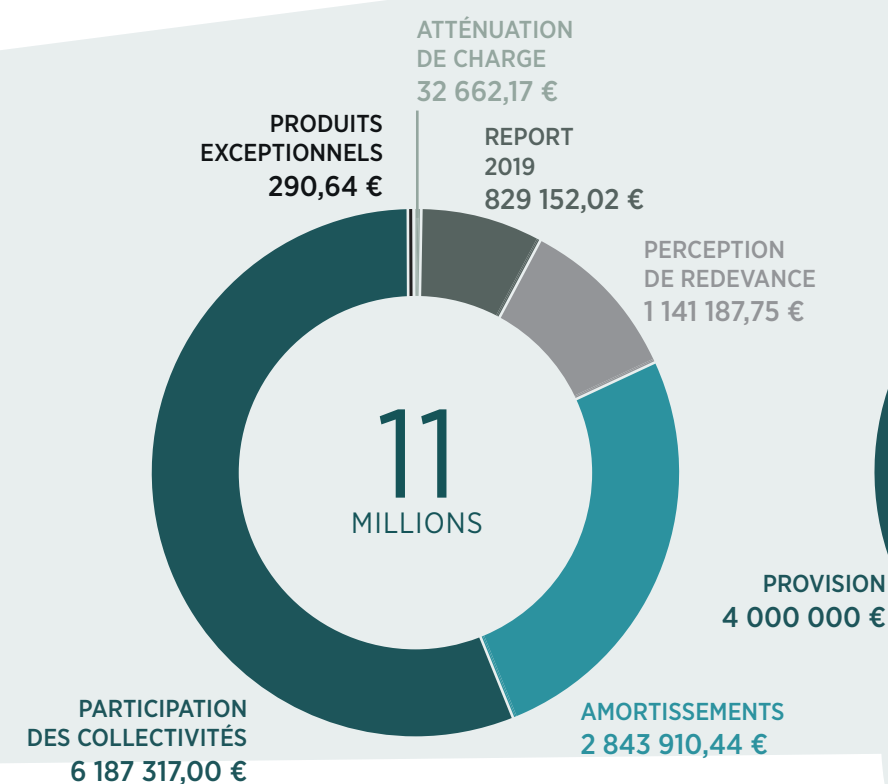
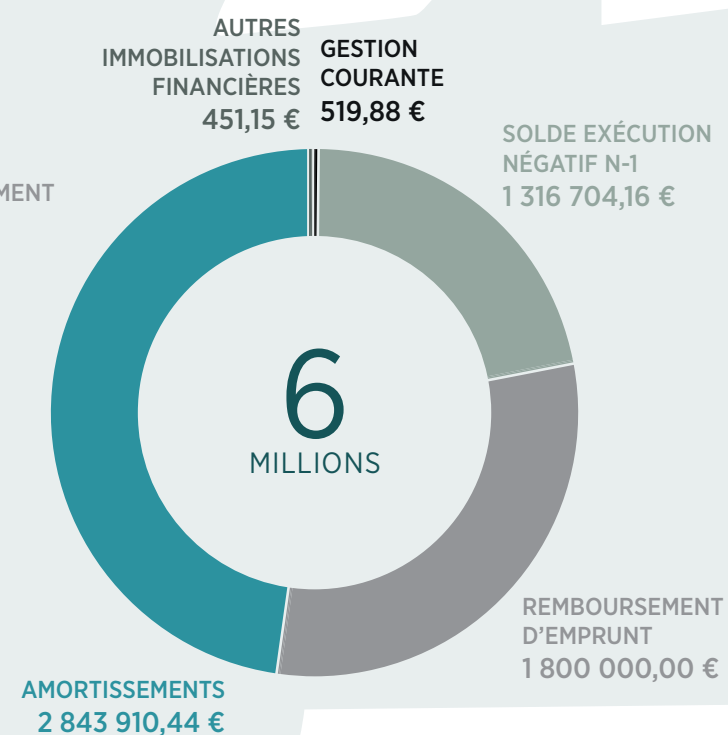
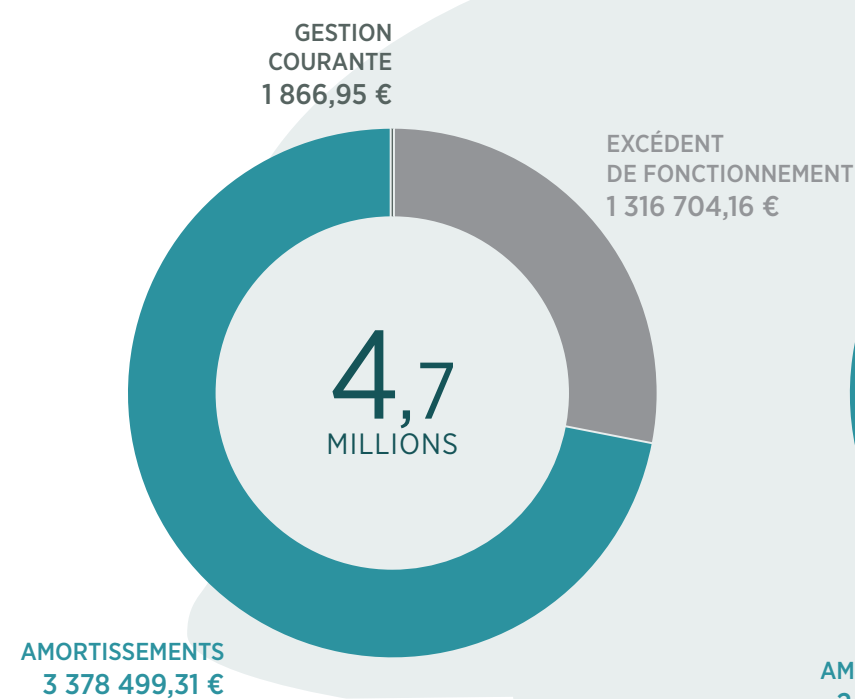
FONCTIONNEMENT

RECETTES
D'INVESTISSEMENT
4 697 070,42 €

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
5 961 585,63 €

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
11 034 520,02 €

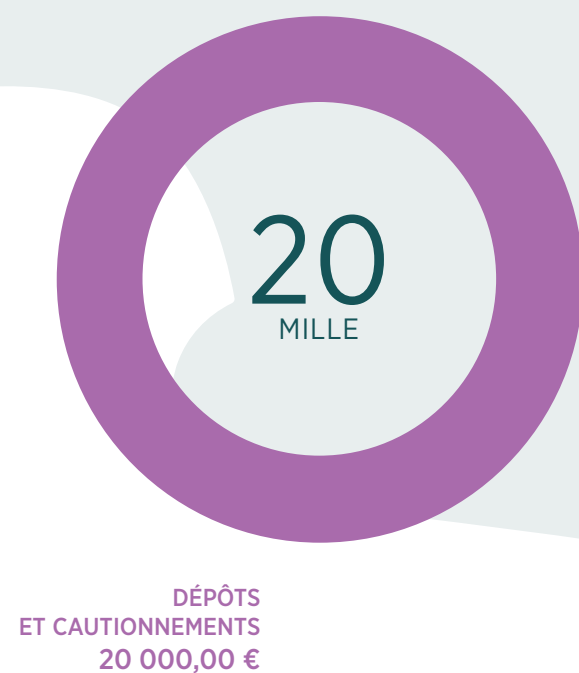
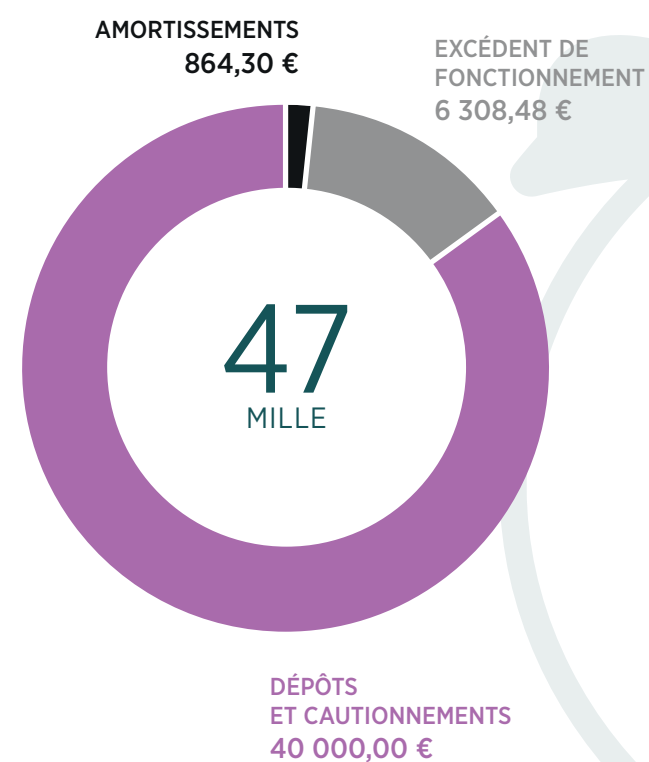
DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
9 300 119,18 €



INVESTISSEMENT

RECETTES
D'INVESTISSEMENT
47 172,78 €

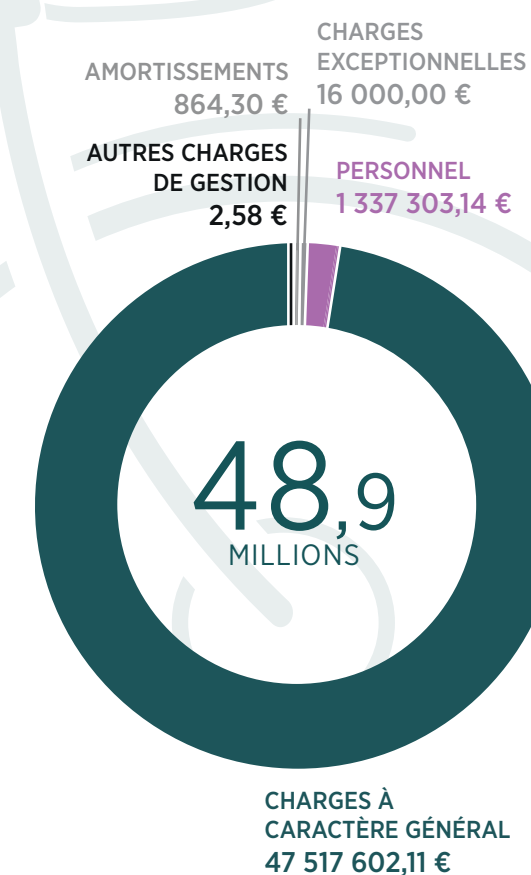
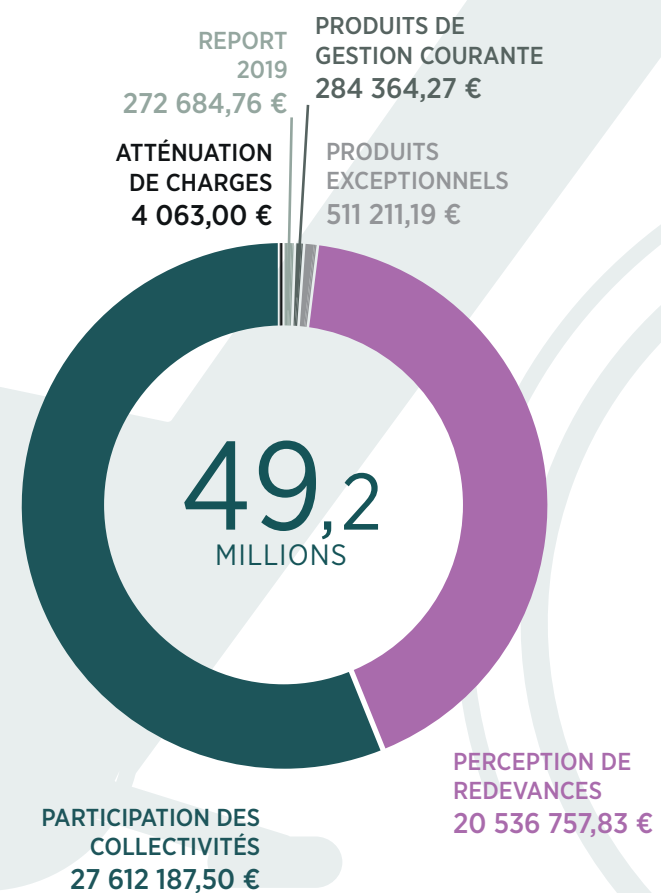
DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
20 000,00 €



FONCTIONNEMENT

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
49 221 268,55 €

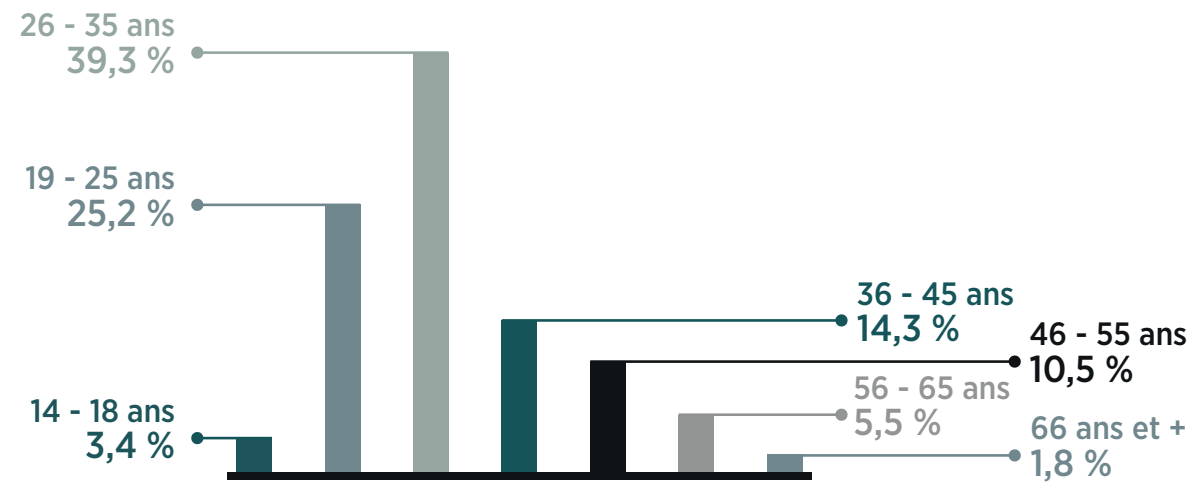
DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
48 871 772,13 €



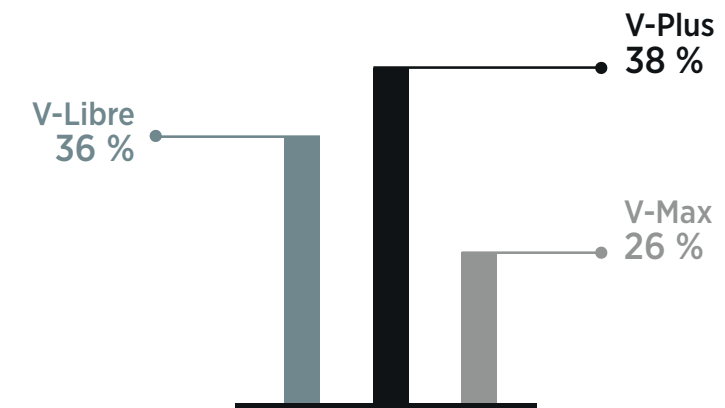


VELIB'





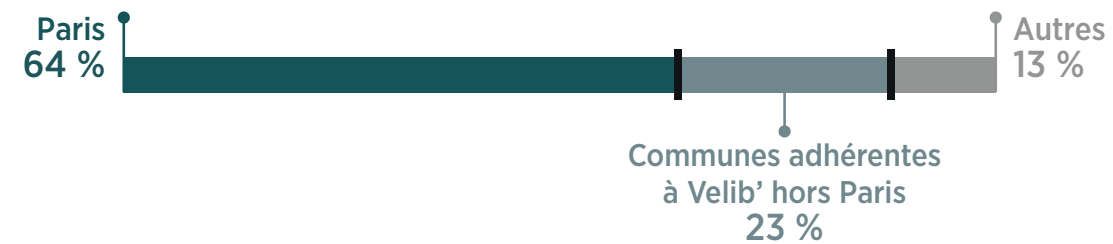
Répartition par tranches d'âges



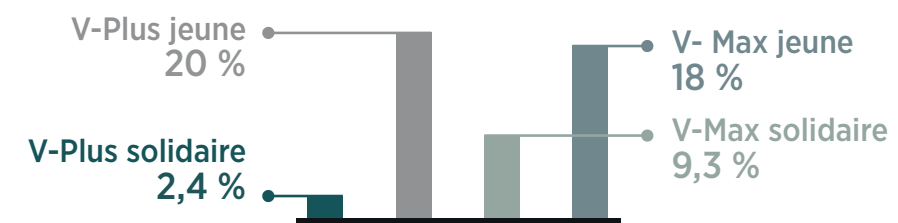
Répartition par type d'abonnement



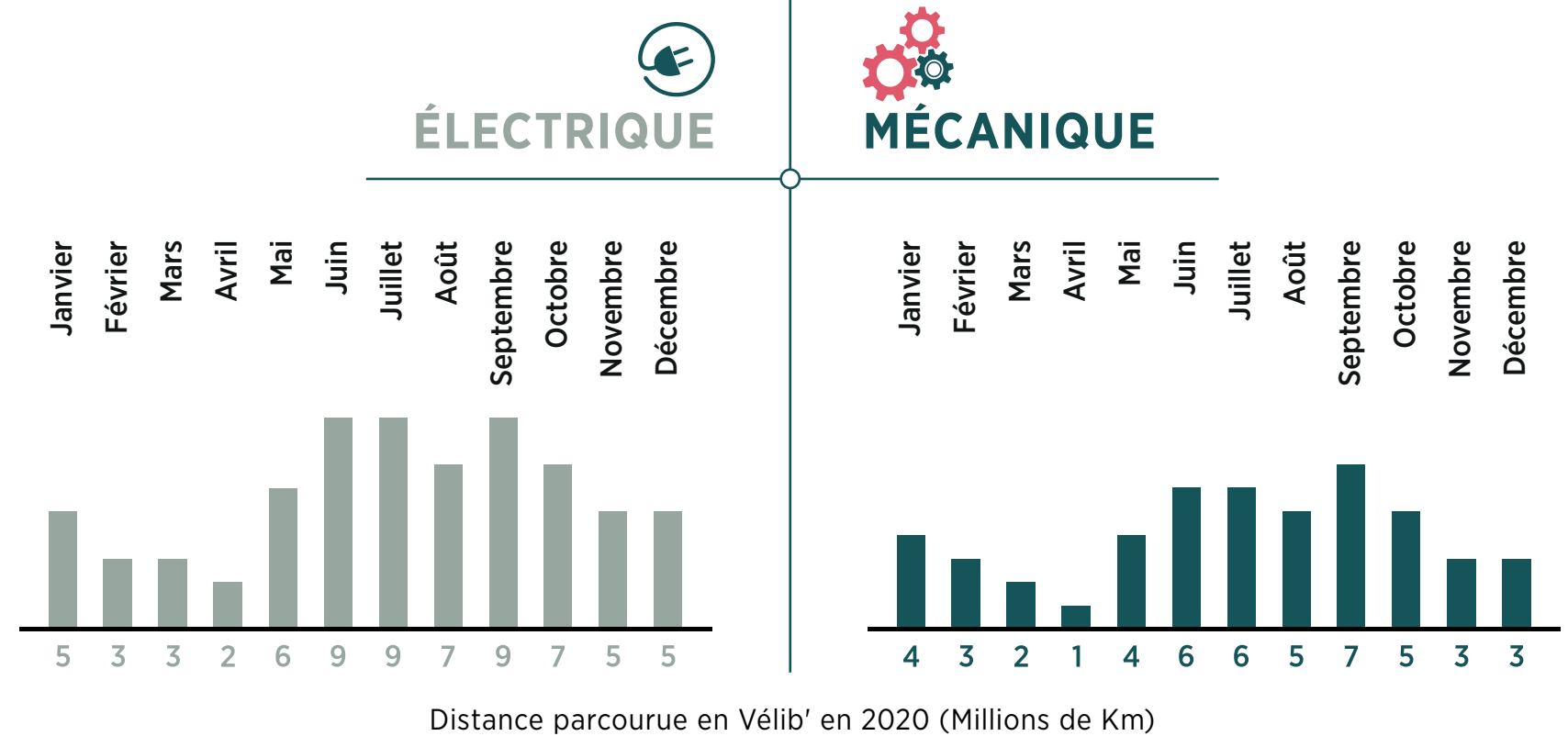
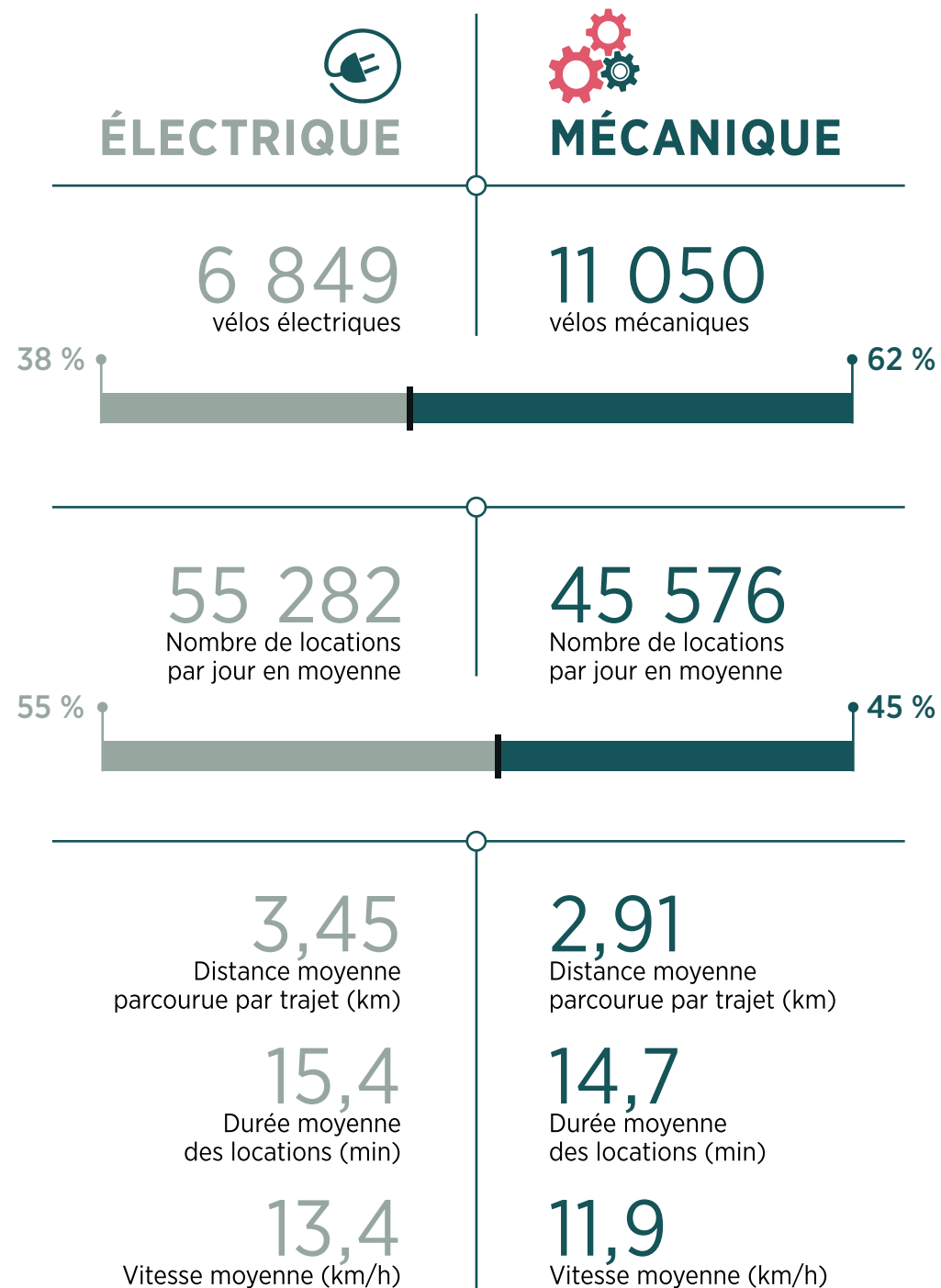
Répartition par sexe



Répartition par origine géographique



Détails tarifs jeunes et solidaires



UNE RÉVOLUTION DES USAGES EN FAVEUR DE L'ÉLECTRIQUE

En 2020, le service a enregistré un plébiscite massif du Vélib' à assistance électrique (VAE). Depuis novembre 2019, plus d'un trajet sur deux est réalisé en VAE. 55 % des courses sont effectués avec les Vélib' bleus, ce qui représente 59 % du total des kilomètres parcourus.

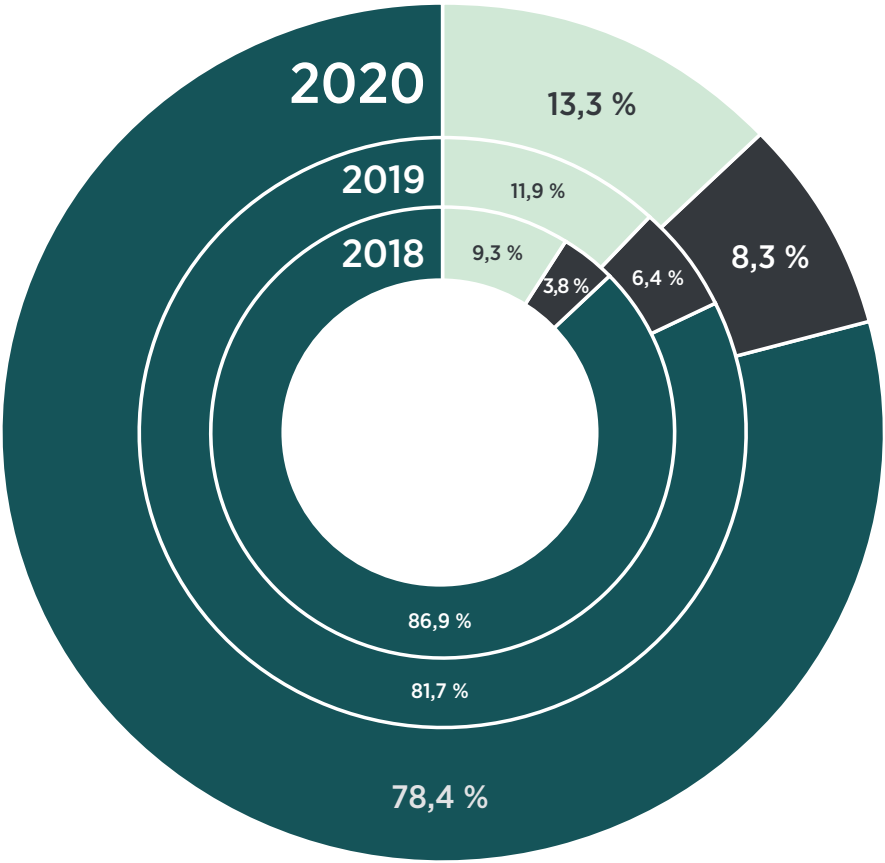
Pour rappel, Velib' est historiquement l'un des premiers services de location de vélos en libre-service en stations proposant de l'électrique à une échelle territoriale aussi vaste. L'introduction de vélos à assistance électrique en 2018 répondait à la volonté des élu.e.s. du Syndicat d'accompagner les déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain couvert par le service, en tirant profit du confort et de la rapidité apporté par ce nouveau type de vélo. Le Vélib' électrique raccourcit les distances, en fluidifie les déplacements intermétropolitains et l'effort physique de trajets quotidiens longs.

Ainsi depuis 2018, la part des déplacements entre Paris et la métropole progresse régulièrement, à 13,4 %. Rappelons que Velib', historiquement développé à Paris intramuros compte, fin 2020, 389 de ses 1 392 stations dans la métropole.

Pour autant, la course moyenne réalisée à Vélib' en 2020 est de 16 minutes, une course donc courte, et ce, quel que soit le type de Vélib' emprunté. La distance moyenne parcourue varie également peu entre Vélib' mécanique et Vélib' électrique. Le Vélib' mécanique, vélo privilégié des sauts de puce intra-urbains et socle du service, s'est donc vu supplanté par le Vélib' électrique, avec comme conséquence un déséquilibre global des usages. En effet, la part des Vélib' à assistance électrique étant seulement de 35 % du parc, le besoin de maintenance sur ces vélos en particulier a donc été très important.



ORIGINE ET DESTINATION



La part des déplacements entre Paris et banlieue continue de progresser, confirmant la dimension métropolitaine de Velib'.



TOP 5 DES STATIONS VELIB'

PARIS

BANLIEUE

1
Richard Lenoir
Place de la Bastille
(11^e arrondissement)
Nombre de prises : 145 734

2
Gare Saint-Lazare
Cour du Havre
(8^e arrondissement)
Nombre de prises : 128 258

3
Saint-Antoine
Sévigné
(4^e arrondissement)
Nombre de prises : 107 810

4
Clichy
Douai
(18^e arrondissement)
Nombre de prises : 103 986

5
Gare de Lyon
Place Louis Armand
(12^e arrondissement)
Nombre de prises : 101 505

1
Gare RER
de Vincennes
(Vincennes)
Nombre de prises : 65 155

2
Mairie
de Clichy
(Clichy)
Nombre de prises : 43 519

3
Westermeyer
Paul Vaillant-Couturier
(Ivry-sur-Seine)
Nombre de prises : 42 386

4
Parvis
Corentin Celton
(Issy-les-Moulineaux)
Nombre de prises : 42 304

5
Place
Jean-Baptiste Clément
(Le Kremlin-Bicêtre)
Nombre de prises : 39 787





La métropole du grand Paris apporte une aide financière importante (environ 4 M€/an) pour l'installation et l'exploitation des stations Velib' prévues dans toutes les villes adhérentes au Syndicat en dehors de Paris.

sans stations
velib'

avec stations
velib'

Responsable de la publication :
Marthe Ozbolt

Suivi de projet :
Fatima Ulrich

Cartographie et statistiques :
Félix Perrin, Matthieu Fierling

Photos : Céline Piques

Accompagnement éditorial,
conception et mise en page :
cjcom.fr / Fabien Lenormand

POUR EN SAVOIR **PLUS**

